



- 1 Engagement de la direction
- 2 Formation d'un comité environnement ou nomination d'une personne responsable
- 3 Diagnostic du milieu ► voir encadré 3
- 4 Réalisation d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
► voir encadré 4
- 5 Établissement et adoption d'objectifs mesurables à l'égard de la gestion des matières résiduelles (à l'intérieur du PGMR)
- 6 Affectation d'un budget et d'un plan d'action à court terme, incluant une estimation des coûts et des bénéfices
- 7 Élaboration d'un programme de formation axé vers les dirigeants, les gestionnaires et les employés (basé sur le PGMR) ► voir encadré 7
- 8 Implantation du PGMR
- 9 Élaboration d'un programme de suivi et d'amélioration continue ► voir encadré 9
- 10 Évaluation de performance par une caractérisation des matières résiduelles et un suivi des indicateurs
- 11 Montage et remise du dossier de candidature pour l'Attestation de performance
- 12 Analyse du dossier par RECYC-QUÉBEC et par un comité externe formé de ressources du milieu
- 13 Obtention et annonce publique de l'Attestation de performance

3 Diagnostic du milieu

Deux façons de faire : par « audit » ou par « caractérisation », en fonction :

- de l'envergure de l'organisation;
- du volume de matières résiduelles généré;
- du nombre, de l'étendue et de la complexité des secteurs d'activité;
- du contexte budgétaire et organisationnel.

Audit des matières résiduelles – Évaluation

- Réalisation d'entrevues avec les employés et les responsables de la gestion des matières résiduelles de l'établissement visé;
- Analyse de la documentation disponible relative à la gestion des matières résiduelles (contrats, études antérieures, pratiques d'achats, etc.);
- Estimation des quantités générées (par catégorie de matière et par pôle de production) par le (la) responsable du projet ou par le biais d'un questionnaire;
- Observations sur le site qui tiennent compte des particularités et des activités périodiques, accidentelles, saisonnières et annuelles.

Caractérisation des matières résiduelles – Mesures directes

- Réalisation d'un audit (voir ci-dessus);
- Élaboration d'un protocole d'échantillonnage (si cela s'applique) et d'un protocole de tri;
- Étude représentative par catégorie de matière et par pôle de production (selon le protocole de tri), couvrant au minimum une semaine de production de matières résiduelles;
- Annualisation des données observées;
- Analyse du potentiel de récupération par type de matière et par pôle de production.

4

Plan de gestion des matières résiduelles

- Élaboration d'un programme de gestion des matières résiduelles adapté au contexte de l'établissement, incluant les éléments suivants :
 - Identification d'objectifs et d'interventions reliés aux principes des 3RV, en respectant la hiérarchie;
 - Élaboration du contenu sommaire d'un programme de formation des employés et des dirigeants ;
 - Réalisation d'un plan d'action à court et à plus long terme, incluant la détermination d'objectifs et d'interventions d'étapes, par matière et par pôle de production.
- Détermination des indicateurs et création d'un registre de données spécifiques à la gestion des matières résiduelles.
 - Tableaux comparatifs à l'égard des résultats actuels observés et des objectifs de la Politique québécoise par catégorie de matière (inclure une estimation des quantités projetées, basée sur des ratios unitaires).

**ICI ON
RECYCLE!**

ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE



www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

7

Programme de formation

- Objectifs poursuivis en appui au PGMR;
- Sommaire de la problématique, de la clientèle visée et des moyens de formation privilégiés (note : la diversité des moyens est souhaitée afin de maximiser l'atteinte des objectifs);
- Identification d'au moins un répondant attiré (ou un groupe de personnes) par organisation;
- Sommaire d'un plan de communication visant l'implantation des interventions proposées dans le PGMR et contenant des indications sur les éléments suivants: objectifs de communication, espace communicationnel, groupes cibles, messages à communiquer, calendrier de réalisation, budget et méthodologie d'évaluation.

9

Programme de suivi et d'amélioration continue

- Nomination d'une personne ou d'un comité responsable du suivi du PGMR;
- Détermination d'indicateurs (variables mesurables) reliés aux objectifs, et cibles fixées dans le PGMR et choix de méthodes et d'indices de mesure;
- Suivi d'un registre de données spécifiques, couvrant au minimum les indicateurs déterminés et adaptés au PGMR;
- Détermination de la fréquence et du contenu des rencontres du comité environnement, le cas échéant;
- Évaluation annuelle de la performance du PGMR en ce qui concerne les résultats obtenus, l'atteinte des objectifs et la mise en œuvre du plan d'action;
- Vérification périodique du service de collecte des matières, notamment sous l'angle de la capacité et du nombre des conteneurs ainsi que de la fréquence des collectes;
- Identification de points d'amélioration;
- Actualisation annuelle du PGMR et de ses composantes, incluant les activités de suivi et de communication.